Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID: 023-222309627-20241009-CP2024237_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024-09/8/48 DOSSIER N°6528

PLAN ANNUEL D'ACTIONS DE PRÉVENTION 2024 DE LA CFPPA - AJUSTEMENT ENVELOPPE CNSA

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE Catherine DEFEMME à Franck FOULON Thierry GAILLARD à Nicolas SIMONNET Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN Guy MARSALEIX à Hélène PILAT Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON

> ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie

RAPPORTEUR: Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET : Plan annuel d'actions de Prévention 2024 de la CFPPA - Ajustement enveloppe CNSA



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-09/8/48 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID: 023-222309627-20241009-CP2024237_2-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide:

- D'autoriser le versement des aides collectives et individuelles déléguées par la CNSA, aux porteurs de projet retenus comme suit :

1) **NOUVEAUX PROJETS**

PORTEUR DE PROJET	ACTION	SUBVENTION ACCORDÉE
	Plateforme web collaborative à	2 500 €
CULTUREàVIE	destination des animateurs en gérontologie	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
	Répondre à des demandes d'aides techniques non-	Décision ajournée
REVATEC	satisfaisantes pour des raisons financières, d'éloignement ou de non adaptation et en faciliter l'accès par des tarifs solidaires	Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

2) SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES

PORTEURS DE PROJET	SUBVENTION INITIALE	SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE ACCORDÉE
ÉTÉ INDIEN	8 000 €	2 174,87
RÉSIDENCE AUTONOMIE	24 000 €	2 444,15 €

- D'annuler les subventions accordées à l'EHPAD Pierre Ferrand et à l'Association les bouquets-Bellegarde, d'un montant respectif de **4 000 euros** ;
- De réaffecter 3 000 €, initialement destinés aux aides techniques, aux « autres actions de prévention »
- De m'autoriser à signer tous documents nécessaires, et notamment les conventions financières, à la mise en œuvre de cette décision.
- De m'autoriser à modifier la convention initiale des porteurs de projet se voyant accorder des financements supplémentaires.

Dit que ces dépenses seront imputées aux chapitres 65, article 65888.

Pour l'ensemble des autres propositions

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET Publié sur <u>www.creuse.fr</u> le 09/10/2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

ID: 023-222309627-20241009-CP2024237_2-DE